

# PROCÉDURE HORS-DAP (L3, Master, Doctorat)

La liste ci-dessous concerne les candidats demandant une inscription en 3ème année de licence LMD ou licence professionnelle, en master 1, en master 2, en école cycle d'ingénieur, en cycle de master des grandes écoles de commerce, en mastère spécialisé, ou en doctorat. Ces documents sont indispensables pour compléter le dossier en ligne. Les originaux devront être présentés au moment de l'entretien. Afin de lutter contre la fraude documentaire, les copies certifiées conformes ne seront admises qu'à titre exceptionnel. Il faut prévoir une photocopie lisible de chaque document.

#### **DOCUMENTS À PRÉSENTER**

- La pièce d'identité : carte nationale d'identité (CNI), carte de séjour (pour les étrangers résidents au Cameroun)
- Le passeport en cours de validité (les passeports diplomatiques ou de service ne sont pas admis).

Attention: les délais de délivrance de passeport pouvant être longs, il est imprudent d'attendre le dernier moment pour songer à se faire établir un passeport

- L'exemplaire imprimé par le candidat de la « synthèse du dossier » CampusFrance complété généré en ligne dans : Mon dossier puis cliquez sur « Télécharger le formulaire en PDF »
- Les relevés de notes du baccalauréat, du brevet de technicien ou de tout diplôme équivalent
- Les relevés de notes de chaque année d'études après le baccalauréat, y compris l'année en cours (notes connues au moment de l'entretien)
- Les justificatifs d'inscription dans l'enseignement supérieur (carte d'étudiant, quittance de paiement des droits d'inscription, certificat de scolarité)
- Les attestations de stage et / ou emploi, certificats de formation (le cas échéant)
- Les frais de dossier : 65 000 FCFA payables en espèces uniquement et sur place.

### Cas particuliers pour une inscription en L3

- Les relevés de notes des classes de seconde, première et terminale
- Les relevé de notes du probatoire

#### Programme de mobilité

- Attestation de bourse ou d'allocation de recherche (bourse du gouvernement français, bourse AUF, etc.)
- Convention de stage de recherche
- Convention de cotutelle

## Cas particulier des candidats ayant choisi de faire une demande d'inscription dans des établissements non partenaires de CampusFrance

L'original de la lettre d'admission envoyée par l'établissement non connecté à l'étudiant (**Attention** : il est impératif d'obtenir ce document **avant** de passer l'entretien d'évaluation du projet d'études.)